

Séance du 26 novembre 2018

Individu et société à la lumière de la biologie**Thierry LAVABRE-BERTRAND**Professeur à l'université de Montpellier
Académie des Sciences et Lettres de Montpellier**MOTS CLÉS**

Vitalisme, Louis de Bonald, Jacques Lordat, conception ternaire de l'homme, trinité, lois biologiques, biopolitique, contractualisme, organicisme, sociobiologie.

RÉSUMÉ

L'évolution des sciences biologiques a débouché sur une conception très mécaniste de l'homme, évacuant toute potentielle transcendance alors que la part importante du hasard chez le vivant redonne de la pertinence à une telle ouverture. La société transfère dans le domaine collectif les lois biologiques fondamentales et notamment la persévérance dans l'être qui est la marque de la vie. Toute collectivité ne vit alors que pour elle-même au détriment de l'individu. La philosophie de Bonald basant la vie sociale sur la conception ternaire ou plutôt trinitaire pouvoir/ministre/sujet est en résonance avec le vitalisme philosophique de l'École de Montpellier au XIX^e siècle basé symétriquement sur le triptyque « sens intime » (intellect)/force vitale/agrégat matériel. Ce point de vue si on l'adapte à la science contemporaine n'est pas sans pertinence dans le monde d'aujourd'hui, où la mécanique du collectif risque de broyer l'individu ou plutôt la personne.

La métaphore biologique en sciences politiques est d'usage classique. St Paul (1Co, 12-27), Hobbes, Ésope (*L'Estomac et les Pieds*) et La Fontaine (*Les Membres et l'Estomac*) ou l'œuvre de Montesquieu montrent les liens étroits qui, de tout temps, ont été conçus entre corps et corps social. Il s'agit cependant bien là de métaphore qui de plus renvoie à une conception intuitive du corps par des philosophes, des théologiens ou des poètes, alors que le mot de biologie n'apparaît qu'en 1802. Médecins et biologistes ont pu tenter de leur côté une authentique interprétation de la société à partir de leur science, ou plus exactement de la philosophie qui lui est sous-jacente. Ainsi naissent éthologie¹, sociobiologie², ou œuvres plus polémiques telle le *Gène égoïste* de R. Dawkins³, réduisant tout à la lutte obstinée du gène pour perdurer et s'étendre.

La présente étude vise à reprendre à nouveaux frais cette démarche allant de la biologie, telle qu'on peut l'appréhender aujourd'hui, à la science des sociétés au sens le plus large. Elle n'est que proposition d'une grille de lecture originale. Elle ne manque

¹ Ou science du comportement, illustrée notamment par les travaux de J. H. Fabre (1823-1915), K. von Frisch (1868-1982), K. Lorenz (1903-1989) et N. Tinbergen (1907-1988).

² Ou étude des bases biologiques de comportements sociaux, discipline systématisée par E. O. Wilson (1929-).

³ R. Dawkins, *Le gène égoïste*, Paris, 2003 (1^{ère} édition anglaise *The Selfish Gene*, Oxford, 1976).

pas de sources montpelliéraines (voir *Les limites de biologie* de J. Grasset⁴) et fait suite à plusieurs communications que nous avons présentées devant notre Académie⁵. Elle envisagera logiquement trois aspects : l'individu dans la biologie d'aujourd'hui, corps social et biologie, idéal et possible de leurs rapports dans le futur.

1. De la biologie à la métaphysique du sujet

L'émergence de la médecine en tant que connaissance autonome est souvent rattachée au nom d'Hippocrate (460 ? -377 av. J. C.). Celui-ci observe, examine, corrèle



Jacques Lordat (1773-1870)

mais veut aller plus loin et proposer une explication, qu'il va chercher chez les philosophes présocratiques. Le corps y est pensé comme équilibre, régi par des lois intelligibles mais où persiste un irréductible divin transcendant. Le concept de sujet va intéresser les philosophes, de Platon, qui va penser l'âme comme prisonnière du corps, à Aristote, qui la verra plutôt comme son architecte, sa forme. L'aristotélisme imprègnera le Moyen-Âge, et notamment la pensée de St Thomas d'Aquin : l'accent est mis sur l'union de l'âme et du corps, l'âme intellectuelle et rationnelle étant solennellement affirmée en 1312 au concile de Vienne forme du corps humain⁶. À partir de la Renaissance, la perspective change. Le corps devient pure machine pour Descartes qui juxtapose corps et âme via la glande pinéale. L'âme disparaît chez La Mettrie (1709-1751) qui ne voit

que l'homme-machine. La puissance explicative de la science expérimentale à partir du XIX^e siècle renforce cette attitude. Reste à expliquer l'apparition de la vie : Darwin y pourvoit et J. Monod peut synthétiser la destinée humaine par l'union du hasard et de la nécessité⁷. On ne peut bien évidemment nier la fécondité théorique et pratique du modèle défendu. On ne peut non plus celer qu'il est sous-tendu par une philosophie qui va au-delà de la stricte expérience. La fécondité de la méthode de travail tend à transformer les soubassements philosophiques en vérités démontrées expérimentalement. D'autres abords ont existé pourtant, telle l'approche vitaliste⁸.

Celle-ci était née durant la XVIII^e siècle devenant le courant majeur en médecine jusque dans les années 1820. Loin d'être une posture réactionnaire, elle

⁴ J. Grasset (1849-1918), *Les limites de la biologie*, Paris, 1902.

⁵ Hasard et nécessité, de la biologie à la métaphysique, *Bull de l'Acad. Sc et Lettres de Montpellier*, 2013, 44, 55-66 ; Le philosophe Louis de Bonald et la Faculté de Médecine de Montpellier, *Ibid.* 2015, 46, 125-137 ; La transmission, bases biologiques, *Ibid.*, 46, 339-349. Voir également : De la physique à la métaphysique du vivant, *Akademos*, 2017, 271-280.

⁶ Voir le texte de la définition dans Denzinger, *Symboles et définitions de la foi catholique*, Paris, 1996, p. 320-321.

⁷ J. Monod, *Le hasard et la nécessité*, Paris, 1970.

⁸ Sur le vitalisme, voir notamment : F. Duchesneau, *La physiologie des Lumières. Empirisme, modèles et théories*, La Haye, 1982 ; T. Lavabre-Bertrand, *La Philosophie médicale de l'École de Montpellier au XIX^e siècle*. Thèse de l'École Pratique des Hautes Études, IV^eme section, Paris, 1993 ; R. Rey, *Naissance et développement du vitalisme en France de la deuxième moitié du 18^e siècle à la fin du Premier Empire*, Oxford, 2000 ; E. A. Williams, *A cultural history of medical vitalism in enlightenment Montpellier*, Aldershot Hants, 2003 ; T. Lavabre-Bertrand, « Le vitalisme de l'École de Montpellier », in : *Repenser le vitalisme*, P. Nouvel (éd), Paris, 2011, p. 57-71.

apparaît au contact des encyclopédistes en prenant acte des insuffisances de la physique et de la chimie à expliquer la vie, tout en voulant fonder une science objective du vivant sans annexion par la métaphysique. On sait que ce courant, porté par Bordeu (1722-1776) puis par Paul-Joseph Barthez (1734-1806) eut une fortune singulière à Montpellier. Marginalisée par les progrès foudroyants dus à la « seconde révolution biologique » des années 1820, elle restera défendue notamment par l'élève principal de Barthez, Jacques Lordat (1773-1870) qui prolonge et approfondit son maître, débouchant sur un « vitalisme philosophique », raillé des parisiens. De quoi s'agit-il ? Pour Barthez la science inductive du vivant nous oblige à reconnaître l'impossibilité *actuelle* de réduire la vie à une simple cause physique ou chimique. Mais il n'y a pas d'effet sans cause. Il faut donc admettre au moins provisoirement l'existence d'un principe de nature inconnu, le Principe vital, qui nous permet de porter un regard nouveau sur les phénomènes vivants : le concept d'auto-régulation par exemple semble bien sourdre de la science barthézienne⁹. Celle-ci peut se réduire en schème logique, désincarné. Lordat pousse le raisonnement : l'Homme étant constitué d'un sens intime (intelligence) immuable, d'une force vitale et d'un agrégat matériel, la Science de l'Homme de Barthez est donc l'étude de l'union de ces trois éléments, que l'on peut nommer *Anthropologie médicale*, qui a des connexions naturelles avec les sciences exactes, mais aussi la philosophie, la théologie, l'art, et qui nous permet d'individualiser et de comprendre des troubles particuliers, tels les troubles du langage¹⁰.

Le vitalisme porte la marque d'une époque, et ne peut plus être professé tel quel aujourd'hui. L'évolution des connaissances biologiques permet cependant un nouvel abord¹¹. Pour reprendre le titre de l'ouvrage de J. Monod, la vie, telle que nous la percevons d'un point de vue scientifique n'est que hasard et nécessité. Mais qu'est-ce que le hasard ? Pour la science, c'est ce qui ne répond à aucune causalité et partant à aucune prédictibilité. Mais le mot n'a aucun sens philosophique : rien ne m'interdit d'y voir une finalité, que je ne peux certes démontrer par l'expérimentation, mais que je peux affirmer par ma seule volonté, ma liberté. Cette dernière prend sens du fait de cette indétermination du hasard à l'œuvre dans le corps vivant. Au discours clos sur lui-même de Monod s'oppose donc à partir des mêmes prémisses un discours sur l'Homme totalement ouvert à la fois sur l'univers matériel et sur l'investigation métaphysique.

On peut aller plus loin et distinguer un hasard « qualitatif » qui provoque des bifurcations successives, des choix entre voies « équiprobables¹² » et un hasard « quantitatif » tel celui qui est présent au sein d'une population d'atomes radioactifs dont on connaît l'évolution sans que l'on puisse dire quand tel ou tel atome se désintégrera. Ce hasard quantitatif semble jouer un rôle important dans certains phénomènes biologiques (activation aléatoire des cellules souches par exemple) et pourrait être la clé de nombre de phénomènes de différenciation tissulaire¹³. La physique quantique pourrait en outre ouvrir de nouvelles perspectives en biologie : nombre de structures vivantes sont en effet d'une taille où les lois quantiques s'appliquent, et peu a été fait pour en évaluer l'impact potentiel : la physique classique règne encore sur la science du vivant.

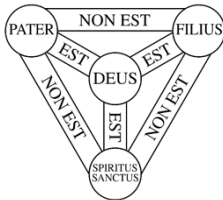
⁹ Voir : F. di Trocchio. *Automa e vita. Saggio sulla fisiologia di P. J. Barthez*. Rome, 1981

¹⁰ Voir : J. L. Nespoulous : Jacques Lordat (1773-1870) de Tournay (Hautes-Pyrénées) à Montpellier : la naissance de la neurophysiologie du langage, *Bull. Acad. Sc. et Lettres de Montpellier*, 2014, 44, 207-217.

¹¹ Voir notre communication académique : *Hasard et nécessité, de la biologie à la métaphysique*, *op. cit.*

¹² Ce mot d'équiprobable indique seulement que le choix d'emprunter l'une ou l'autre ne répond à aucune détermination.

¹³ Voir J. J. Kupiec, *L'origine des individus*, Paris, 2008.



Scutum fidei,
représentation
traditionnelle de la
Trinité.

On voit qu'aujourd'hui on peut sans rien méconnaître de l'exigence scientifique avoir une conception très ouverte de l'être vivant, et de l'Homme en particulier. Celui-ci *peut* être (sans que l'expérience nous l'impose¹⁴) vu comme le lieu où s'exerce une liberté qui se confronte à l'ordre du monde et organise celui-ci selon ses propres fins. Se refonde ainsi une vision ternaire de l'Homme, esprit/interface entre esprit et monde/monde répondant point pour point au ternaire classique corps/âme/esprit ou à la triade sens intime/force vitale/agrégat matériel défendue par Lordat¹⁵.

On peut aller plus loin et passer d'une vision ternaire à une vision *trinitaire*. Lordat nous y invitait d'ailleurs :

« L'Homme dépourvu de Sens Intime n'a pas les avantages que possèdent les animaux. La Force Vitale Humaine ne doit donc pas être de la même catégorie que les Forces Vitales des bêtes¹⁶. »

Dans une vision ternaire, on n'observe qu'une articulation d'entités hétérogènes. Dans une vision trinitaire, notion éminemment théologique, chacun des composants a sa spécificité tout en reflétant chacun des autres et ne pouvant être pensé indépendamment d'aucun d'eux, tout en étant distinct.

Ces considérations prennent sens y compris dans le discours physiopathologique contemporain. On peut facilement mettre en évidence dans la plupart des affections une composante matérielle (exposition à un germe, à un toxique, à un traumatisme...), une composante « essentielle » (qui n'a pas de cause connue¹⁷), et une composante d'interface plus floue, mais qui est très explorée aujourd'hui. Ainsi en va-t-il de l'inflammation, qui est réponse exagérée, pour partie constitutionnelle, à une agression. Son champ d'action semble de plus en plus vaste : elle est impliquée dans la carcinogenèse, on le sait depuis longtemps, mais aussi dans des phénomènes aussi répandus que l'athérogenèse et la sénescence. Au total, la santé serait l'harmonie des trois ordres, et la maladie leur disjonction. La valeur heuristique d'une telle représentation trinitaire ne semble pas contestable, sans qu'il faille naturellement la considérer comme devant être exclusive.

Quoi qu'il en soit, un certain nombre de lois biologiques fondamentales semblent gouverner l'être vivant, qu'on pourrait regrouper sous trois chefs, intriqués selon le même modèle trinitaire.

L'être vivant est d'abord marqué par la *persévérance dans l'être*, concept proche de l'*élan vital* de Bergson¹⁸, *impetus*. Il semble se donner sa propre fin, s'approprie tout pour perdurer et s'étendre. Il est mouvement et non cristal inaltérable.

¹⁴ Que la reconnaissance de la finalité soit de l'ordre de la liberté ne veut pas dire que celle-ci n'obéit pas à une nécessité externe tenant à la nature même de l'être observé, mais elle le fait *sponte sua*, sans y être déterminée par des enchaînements logiques contraignants issus des données expérimentales.

¹⁵ Sur la conception ternaire voir notre contribution : La conception ternaire corps/esprit/âme dans la pensée médicale au cours des âges, *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, 12, 2013, <http://journals.openedition.org/cerri/1245>.

¹⁶ J. Lordat : *Ebauche du plan d'un Traité complet de Physiologie Humaine*, Montpellier, 1841, p. 45-46.

¹⁷ On peut certes imaginer que ce qui n'est pas explicable aujourd'hui le sera demain, et l'histoire fourmille d'exemples. Il reste que ne serait-ce que la constitution génétique de l'individu inclut, à partir des génomes parentaux, les événements aléatoires de la gamétogenèse puis de la fécondation qui aboutissent à un profil génétique singulier et imprévisible.

¹⁸ H. Bergson : *L'évolution créatrice*, Paris, 1907.

Il est permanence. Cela est vrai quant au passé : l'être d'aujourd'hui est l'incarnation d'une longue histoire, qui a comporté un nombre incalculable de bifurcations entre plusieurs chemins possibles. La projection de l'être dans le futur implique la reproduction de ce qu'il est, mais non à l'identique. Comme le dit le Tancrède du *Guépard*, « pour que tout reste comme avant, il faut que tout change ». La reproduction sexuée et la dérive génétique permettent d'insérer la permanence dans les changements du milieu. Cette persévérance dans l'être assure tout autant l'unité de l'organisme, où tout correspond et converge vers une même fin.

La deuxième loi est celle de la *forme* : il n'y a pas de vie sans *morphologie*, et deux maîtres montpelliérains, Antoine Béchamp (1816-1908) et Louis Vialleton (1859-1929)¹⁹ l'ont particulièrement souligné. Celle-ci a un côté théorique, d'être de raison géométrique qui répond pour partie aux nécessités physiques, comme l'a si brillamment démontré D'Arcy Thompson (1860-1948)²⁰. Elle a aussi un côté matériel, puisque la morphologie est immédiatement appréhendable lorsqu'on examine un être vivant. Cette structuration va au plus intime, jusqu'à la molécule. En premier abord, elle permet de regrouper plusieurs individus, et de définir familles, genres et espèces. Se marque au-delà l'*individuation*. Si chaque individu reçoit de ses prédécesseurs un certain nombre de propriétés communes, plate-forme indispensable à la plupart des fonctions de la vie, il est porteur de spécificités qui le distinguent de ses congénères comme de ses aïeux et de ses descendants. Ces spécificités sont héritées pour partie, par brassage aléatoire des génomes paternel et maternel, pour partie acquises par l'insertion de l'individu dans un milieu et une histoire. De plus l'être humain, dans sa liberté et dans la conscience qu'il en a est capable, selon l'expression du philosophe Jules Lequier (1814-1862) reprise par Sartre de « faire et en faisant se faire ». Ainsi se manifeste au monde l'individu.

L'être vivant est enfin *métabolisme*. La combinaison de l'*impetus* et de son « type » morphologique idéal dans un espace matériel précis est une véritable *incarnation*. Forme et flux de matière s'épaulent pour que la vie se maintienne et s'étende. L'être se délimite un espace du soi baignant dans du non-soi. Il s'entoure d'une membrane, qui n'est pas frontière étanche, mais au contraire lieu d'échange permanent avec le milieu. C'est cette distinction du soi et du non-soi qui donne à l'échange son vrai sens : ce n'est que là où il y a distinction qu'il peut y avoir échange. Celui-ci nécessite un support matériel, y compris pour l'échange des idées, subordonné aux contraintes du langage, et un mouvement. Les flux entrant et sortant renouvellent en permanence la matière composant l'individu, alors que la forme demeure.

On sent l'intrication qu'il y a entre ces trois aspects, et leur articulation pleinement trinitaire, là encore.

Récapitulation d'une immense chaîne, chaque homme peut ainsi être considéré comme un sommet de l'évolution. Ces sommets sont innombrables et sont appelés à cohabiter en ce monde. Il faut donc en venir à la société.

2. De la biopolitique à la biosociologie

On range habituellement les théories politiques en deux groupes : contractualisme et organicisme. Dans le contractualisme, l'homme renonce de façon plus ou moins explicite à l'état de nature et aliène une partie de sa liberté au profit de la

¹⁹ Voir notamment : A. Béchamp : *Les Microzymas*, Paris, 1883 et L. Vialleton : *L'origine des êtres vivants, l'illusion transformiste*, Paris, 1929.

²⁰ D'Arcy Thompson : *On Growth and Form*, Cambridge, 1917 (2^e édition 1942). Traduction française *Forme et croissance*, Paris, 2009.

collectivité en vue de préserver ses droits. Avec d'importantes nuances Hobbes (1588-1679) et son *Léviathan*, Locke (1632-1704) et Rousseau (1712-1778) l'inspirent. Tout y est basé sur l'individu au risque de la dictature de l'individualisme.

L'organicisme au contraire pense la société comme un tout prédéfini où s'insèrent les individus qui n'ont guère le choix d'y être inclus. Les métaphores de la société comme rapport organisme/cellules entrent à l'évidence dans ce groupe, influencé notamment par A. Comte (1798-1857), H. Spencer (1820-1903) ou G. Le Bon (1841-



Frontispice du Léviathan
de Hobbes

1931). En amont, on ne peut manquer de citer les penseurs contre-révolutionnaires, et au premier chef J. de Maistre (1753-1821), L. de Bonald (1754-1840) ou A. Blanc de Saint-Bonnet (1815-1880). Le plus systématique est sans doute Bonald, qui déroule ses idées sur la constitution naturelle de la société de façon implacable. Pour lui, la pensée nécessite le support matériel du langage. Celui-ci est reçu (et de proche en proche Bonald y voit la preuve de l'existence de Dieu), et amène à la consciences les lois élémentaires de l'organisation basée sur la trilogie pouvoir/ministre/sujet qui vaut en religion (Dieu/médiateur ou Homme-Dieu/fidèles) comme en politique (souverain/ministres/sujets) ou dans la famille (père/mère/enfants). On comprend l'adhésion de Lordat, et les affinités qu'il découvrait entre la pensée ternaire de Bonald et la sienne, ce qui leur donna des ennemis communs²¹.

Tout aussi classique est devenue la distinction entre régimes démocratiques (démocratie directe ou représentative) philosophiquement basés sur le contractualisme et les régimes autres (monarchiques, oligarchiques ou dictatoriaux) qui relèveraient plutôt de l'organicisme, ou de la simple loi du plus fort, mais qui ne se baseraient en tout cas pas sur le vote.

Cette opposition doit être nuancée. Les régimes « organiques » ne sont pas des régimes par définition arbitraires : la monarchie absolue française était bornée par des lois fondamentales souvent définies à l'occasion d'événements précis (loi « salique » lors de la succession des derniers capétiens directs, loi de catholicité lors de l'avènement d'Henri IV...) et revêtues a posteriori d'une signification intemporelle (caractère sacerdotal du roi qui empêchait le sacre d'une reine par exemple). Le testament de Louis XIV ne prévalut pas contre elles.

Le vote n'est pas non plus de soi la marque d'un pouvoir démocratique. Le pape est élu jusque vers l'an mil par le peuple de Rome, mais son autorité et ses prérogatives ne dépendent pas de ses électeurs, qui ne sauraient le révoquer. Certes, l'histoire balbutie souvent, les antipapes se multiplient par moments et le flou entoure certaines élections. L'idée fait cependant son chemin et pour mettre un terme relatif à ces risques (et aux manipulations du pouvoir politique) s'impose l'idée d'une élection par les seuls cardinaux, censés représenter aujourd'hui encore le clergé de Rome et des alentours. C'est chose faite en 1059 par la bulle *In nomine domini* de Nicolas II puis par Alexandre III en 1179. Symétriquement, la succession au trône du Saint Empire romain germanique se voit codifiée par la *Bulle d'or* promulguée par Charles IV en 1356, qui règle l'élection du roi des Romains, successeur à l'Empire, par les sept électeurs (trois ecclésiastiques et

²¹ Voir notre communication : Le philosophe Louis de Bonald et la Faculté de Médecine de Montpellier, *op. cit.*

quatre laïques). Dans les deux cas le principe est le même : l'élection est technique de désignation, non délégation de souveraineté. Le pape à l'instant de son élection pourrait révoquer ses électeurs, sans que ceux-ci pussent dire quoi que ce soit. L'élection en petit comité, par des électeurs qui se connaissent permet d'ailleurs un certain degré d'interaction entre eux voire d'imprévu.

Ces considérations restent marquées au seul sceau de l'histoire et de la science politique. C'est un autre abord qui va être proposé ici, qui veut déboucher sur des vues originales. Il repose sur trois hypothèses : les collectivités humaines, quelle qu'en soit la nature, se voient transférer les propriétés biologiques fondamentales des individus qui les composent ; dans les collectivités suffisamment grandes pour que les individus ne puissent avoir d'interrelation personnelle, seules jouent les lois biologiques du groupe ; dans un groupe qui ne reconnaît pas la possibilité de transcendance des individus (ce qui est le cas de la quasi-totalité des sociétés actuelles dans leur souci de neutralité métaphysique), seules jouent les lois de l'interrelation matérielle entre ceux-ci. Ce sont là des hypothèses, mais leur application pourra en étayer la pertinence.

On parvient ainsi à des points de vue assez nouveaux en bien des domaines. Prenons l'État, collectivité organisée s'il en est. Le seul but de l'État, c'est sa persévérance dans l'être. Brutalement imposée dans les États despotiques, celle-ci se parera de la défense des libertés publiques pour peu que cela lui soit avantageux. Entendons-nous bien : tel ou tel au sein de la machinerie d'État, et le chef de l'État lui-même peuvent être (et sont en général) gens parfaitement honnêtes, désintéressés et dévoués au bien public et aux libertés, leur action *in fine* ne pourra aller que dans le sens d'un renforcement de l'État, présenté comme le rempart contre les intérêts particuliers. Ceci ne veut pas dire que l'État n'exerce pas en fait (et heureusement !) une régulation et un arbitrage entre les intérêts particuliers, mais ce ne sera que dans le but d'étendre de façon collective, inconsciente, inavouée et anonyme l'emprise de l'État. Que ne voyons-nous pas tous les jours ! Une menace apparaît-elle ? Aussitôt renforcement de l'arsenal étatique, judiciaire, policier et fiscal pour la contrer, ce qui n'exclut pas l'efficacité des mesures prises, mais qui réduit de façon générale les libertés publiques, ce qui est au fond le but occulte (et inconscient) poursuivi. L'État favorise les évolutions sociétales, qui le posent en moteur de progrès. L'impôt est le paradigme du *vouloir-vivre* étatique : il est évidemment nécessaire au paiement des charges communes. Mais l'État le module comme il veut, jouant de tous les ressorts de l'appel à l'égalité et à la justice, de la nécessité d'orienter l'économie, ou cherchant à mettre en œuvre telle idéologie apparemment généreuse qui renforce sa mainmise sur la société tout entière. Il ne veut de façon implicite que des assujettis, privés de toute indépendance financière et par conséquent totalement dépendants de lui, au détriment du patrimoine, gage de liberté des individus, présenté comme une entorse insupportable à l'égalité. Il s'affirme par son droit de taxer, qui est la prérogative qui serait la dernière qu'il abandonnerait. Cela ne remet pas en cause la nécessité de l'État, ni de l'impôt, mais ne doit pas laisser dupe le citoyen, tout invisibles que soient pour tous, y compris les agents publics, les ressorts biologiques cachés des décisions prises. Il ne faut voir là nul complotisme : tout ceci ne résulte d'aucun conciliabule occulte, d'aucune mainmise d'un groupe caché, mais de l'accomplissement d'une loi de la vie.

Ce qui est dit de l'État vaut pour chacun de ses services et de ses subdivisions : qui n'a entendu parler de la guerre des polices, de la rivalité entre police et justice, de la compétition entre collectivités locales, comme entre collectivités et pouvoir central ? Le même schéma pourrait être appliqué à toute entité d'une certaine taille, agence publique, syndicat, université, entreprise publique ou privée, services au sein même de l'entité en question : seule compte finalement la persévérance dans l'être de la collectivité en cause. Nous voyons déjà le *vouloir-vivre* des très grandes entreprises, GAFÀ notamment,

menacer celui des États, en premier lieu évidemment dans le domaine fiscal, mais avec une extension tout aussi évidente vers la maîtrise de l'information. Commencent à s'esquisser des guerres et bientôt des traités : tel négociera sous le manteau une modération fiscale contre une participation à l'encadrement concerté de l'information, au bénéfice des *valeurs* partagées, naturellement...

Les autres lois vitales de base s'appliquent tout autant. L'État est morphologie et structure. Celle-ci va se marquer par un drapeau, un hymne, des armoiries, un logo. Les rites collectifs renforcent la cohésion sociale. L'État de droit se dote d'une *Constitution*, qui définit les organes et vise à l'équilibre harmonieux des pouvoirs, en fonction de l'histoire et des coutumes de chaque nation. La meilleure constitution ne prévient cependant pas la lutte de ces organes entre eux, qui vont facilement se prendre au jeu du vouloir-vivre et dominer, en se drapant bien sûr d'immortels principes : que ce soit le Parlement contre Mazarin ou Louis XV, le Sénat ou la Cour suprême des États-Unis contre tel ou tel président, les exemples sont légion. La structure définit aussi un soi et un non-soi. Cela passe bien sûr par la matérialisation des frontières dont l'aspect de limite a pour contrepartie l'échange. On sait ce qu'il advient des frontières trop étanches, et de la misère des populations ainsi enfermées.

L'aspect métabolique lui aussi s'applique. C'est bien le doux commerce qui fait vivre les nations, leur procurant l'expansion maximale imaginable, la plus grande persévérance possible dans l'être.

Le dogme actuel tend à la fusion des entités politiques (mais aussi universitaires, économiques...) en un ensemble plus grand supposé plus apte à se doter d'outils efficaces, de plus en plus complexes et onéreux. *Big is beautiful* dit-on partout, mais est-ce si vrai ? Plus une structure est vaste plus elle annihile les interactions interindividuelles et renforce le côté autocentré de la superstructure, qui de plus en plus n'existera qu'à son seul profit.

Les considérations ci-dessus pourraient ne paraître être qu'une énième variante des métaphores biologiques classiques. Or il ne s'agit nullement de métaphores, mais de la mise en jeu de forces biologiques réelles, identiques à celles qui s'exercent dans l'individu. Elles sont inhérentes à la nature vivante de la société, et chercherait-on à les abolir, que cette abolition même serait mise au service de la volonté d'expansion de l'autorité qui s'y risquerait. Il n'y a que la mort collective qui pourrait les suspendre.

Cette opposition entre l'échelon individuel et l'échelon collectif se marque lors des processus électoraux. Base de toute autorité en régime démocratique, sacralisé et absolutisé, le vote d'une population de grande taille, où les citoyens ne se connaissent pas et n'ont quasiment aucune interaction entre eux, obéit strictement au déterminisme statistique, comme tout phénomène biologique coupé de toute transcendance²². Ceci se voit facilement : un simple échantillonnage permet de prédire le résultat global, plusieurs jours à l'avance dans la grande majorité des cas. Les lois interdisant les sondages les derniers jours avant le scrutin ou la publication des sondages « sortie des urnes » avant la clôture de celui-ci n'y changent rien : sous le prétexte de respecter le suffrage des derniers votants et de ne pas influencer leur vote, et surtout pour ne pas saper la valeur mystique de l'élection, ce vote (à l'échelle collective) est écrit bien avant qu'il n'ait été émis. Sans doute dira-t-on que le vote de tel ou tel est prévisible car résultant de choix libres antérieurs, le jour J un échantillon suffisant prédira immanquablement le résultat

²² Ce mot transcendance ne signifie pas l'adhésion explicite à une formulation théologique ou métaphysique particulière, mais plus exactement l'affirmation d'une possibilité de transcendance, que chacun a à formuler dans un acte individuel libre.

final, comme pourrait être prédite la glycémie moyenne des individus composant le corps électoral.

État, multinationales, collectivités territoriales ne sont pas le tout de la société. Selon le beau titre d'un livre d'H. Atlan, la vie est « entre le cristal et la fumée ²³ ». Cristal, rien ne se passe, fumée, rien ne perdure. La vie collective est ainsi marquée par des regroupements plus ou moins fluides, plus ou moins fugaces. Leur forme est peu nette, elle s'incarne souvent dans de multiples entités structurées préexistantes. Voyez le mouvement des Lumières. C'est un état d'esprit, un même regard porté sur le monde, qui s'appuie sur des académies, des salons, des journaux, l'*Encyclopédie*, mais aussi des princes tel Frédéric II. Il a son vouloir-vivre, définit son soi et son non-soi par des excommunications ou des encensements collectifs et coordonnés. Rousseau en sut quelque chose qui vécut les unes et les autres. Et que ne pourrait-on dire du politiquement correct d'aujourd'hui, *mutatis mutandis* ? Ces « structures informes » s'appuient sur des entités bien structurées et les infiltrent. Elles les dévient à leur profit, en bonne logique vitale. C'est bien là de la biosociologie, terme préféré ici à celui de sociobiologie, qui étudie certes les bases biologiques du comportement social, mais plus dans la transposition des modèles animaux à l'homme.

Que peut faire l'individu dans cet enserrement de structures plus ou moins rigides qui ne vivent que pour elles-mêmes ? Certes la séparation des pouvoirs chère à Montesquieu peut être une garantie contre l'arbitraire, mais seulement pour autant que la défense de l'individu serve la volonté de puissance de telle ou telle autorité. Ce ne peut être cependant que chose transitoire, car l'individu libre est une menace potentielle pour toute entité collective, à laquelle pourtant il se soumet souvent sans rechigner, tant est doux le sentiment d'être protégé. Les plus habiles et indépendants pourront naviguer contre le vent selon la configuration sociale du moment. Il est entre leurs mains des outils qui peuvent tenir en respect la toute-puissance. Citons-en deux : le pouvoir chaotique et le pouvoir enzymatique, outre bien sûr la chance, nom poétique du hasard. Sous ces mots mystérieux et quelque peu loufoques se cache une réalité simple. Le chaos déterministe manifeste l'impossibilité de décrire l'évolution d'un système de façon pleinement déterministe du fait d'une imprécision inévitable des conditions initiales. Le chaos ouvre certes des voies, mais elles sont par définition peu maîtrisables. Il permet cependant d'admettre qu'une action individuelle puisse avoir un retentissement énorme. Le nez de Cléopâtre ou le grain de sable dans l'uretère de Cromwell avait été repérés par Pascal comme événements historiques majeurs. La constance dans la modification par l'individu de son petit milieu peut finir par déboucher sur la mise à mal d'un encadrement qu'on aurait pu croire inébranlable. Tout autre est la perspective enzymatique. L'enzyme est l'outil de choix du métabolisme : l'enzyme catalyse, c'est-à-dire abaisse suffisamment le seuil énergétique pour qu'une réaction envisageable d'un point de vue thermodynamique se produise ; mais l'enzyme a aussi une spécificité de substrat et ne permet que telle réaction spécifique, orientant donc le flux métabolique. Le propre d'un catalyseur est d'agir à dose infinitésimale : l'individu peut avoir une action catalytique orientée. Agir sur la société n'aura cependant qu'un bref effet si l'action ne vise à fonder la société sur des bases pérennes. C'est ce qu'il faut envisager maintenant.

3. Splendeurs et misères de la société

La société telle que décrite ci-dessus n'est qu'une société « animale » c'est-à-dire qui se structure dans le refus explicite et souvent violent de toute transcendance ou

²³ H. Atlan : *Entre le cristal et la fumée*, Paris, 1979.

possibilité de transcendance. Il faut en effet laisser chacun à son cheminement ou à ses certitudes dans un relativisme total pour paraître éviter d'exclure ou de dominer. Et certes, de La Mettrie à Bonald, pour ne citer que des personnages déjà vus, quel abîme ! Et pourtant, comment bâtir une société pleinement humaine qui ne soit le décalque de ce qu'est l'Homme tout entier ? Essayons de voir ce que donnerait une telle entreprise. Il ne s'agit pas de dogmatiser, mais de tenter l'application, de l'éclairer de l'histoire et d'en inférer une plausibilité.

On a vu les linéaments de la pensée politique de Louis de Bonald : entée en nous par le langage est l'idée de base que tout dans le monde des intelligences est basé sur la trilogie pouvoir/ministre/sujet. On a vu aussi le côté logique du passage du ternaire au trinitaire, qui sauvegarde de plus bien mieux la dignité de chacun des trois termes. On a vu enfin les affinités évidentes qui se nouent entre la pensée politique et sociale d'un Bonald et la pensée biologique et médicale d'un Lordat. À la triade pouvoir/ministre/sujet du premier répond la triade sens intime/force vitale/agrégat matériel du second.

Un autre abord, du XX^e siècle celui-là, se place dans la même perspective : celui de la trifonctionnalité dans les civilisations indo-européennes décrite par Georges Dumézil (1898-1986)²⁴. Les civilisations indo-européennes structuraient la société par la distinction de trois fonctions : fonctions du sacré et de la souveraineté, fonction guerrière et fonction de production et de reproduction, que Dumézil retrouve également dans les trois ordres de l'Ancien Régime, clergé, noblesse et tiers-état. L'affirmation s'appuie sur une plus qu'érudite comparaison des différents mythes fondateurs, des fonctions officielles et une maîtrise incomparable des langues. Mais y a-t-il une profonde différence avec ce que décrit Bonald ? Or celui-ci ne part pas des civilisations indo-européennes mais d'une intense réflexion sur le christianisme (qui naît dans un monde sémitique mais a certes dans sa théologie une forte imprégnation de philosophie grecque). Celui-ci est basé sur l'existence d'un médiateur, vrai Dieu et vrai homme, faisant le pont entre le souverain pouvoir de Dieu, dont il est participant et la nature humaine, qu'il assume aussi pleinement. Le rapprochement avec Lordat conduit à faire de cette tripartition l'image de la Trinité en l'Homme et donne de ce fait une base solide à une authentique sociologie soucieuse de prendre en compte une totale réalité.

Réinterprétons la pensée bonaldienne dans un contexte contemporain. Le pouvoir n'est pas ce qu'on en pense communément aujourd'hui. Il est souverain, c'est-à-dire libre à l'égard de toute autorité humaine. Toute autorité procède de lui. Découlant d'une transcendance (explicite ou non), il exerce un véritable sacerdoce. Son rôle est avant tout arbitral : rendre la justice est sa plus haute obligation et les décisions proprement politiques qu'il doit prendre ne sont pas d'ordre tactique mais au fond juridique, à savoir décider après mûre réflexion et très large consultation où est le bien commun. Les ministres (et le concept va très au-delà des simples ministres et englobe tous ceux que l'Ancien Régime appelait conseillers du roi) ont une double fonction : ascendante par leur devoir de conseil, descendante par leur mission d'exécution. Ils sont médiateurs entre le souverain et le peuple. Celui-ci d'ailleurs a le droit d'être entendu. Passer de la conception ternaire à la conception trinitaire de l'État



Louis de Bonald
(1754-1840)

²⁴ Voir notamment G. Dumézil : *Jupiter, Mars, Quirinus*, Paris, 1941 et *Mythe et épopée*, Paris, 1968.

permet d'ailleurs de mieux faire l'exégèse de la pensée bonaldienne. Lui a-t-on assez reproché l'expression : « L'Homme n'existe que pour la société et la société ne le forme que pour elle²⁵ » ! C'est que la société ordinaire, non constituée c'est-à-dire non basée sur le triptyque pouvoir/ministre/sujet ne voit en effet en l'Homme qu'un objet, qui se doit de n'exister que pour accroître son pouvoir à elle. Bien plus surprenante et pourtant logique est cette autre citation : « L'amour est le principe de conservation des êtres, et que la société constituée est une réunion d'êtres semblables pour la fin de leur conservation. Ainsi, volonté générale du corps social, volonté essentiellement droite et conservatrice, agissant par l'amour : Principe des sociétés constituées. Volonté particulière de l'homme, volonté nécessairement dépravée et destructive, agissant par la crainte : Principe des sociétés non constituées²⁶. » C'est en effet en prenant en compte la constitution de l'homme qui n'est pas simple mécanisme mais réalité transcendante que le corps social lui-même peut avoir une authentique volonté générale qui tend à l'amour et au respect de l'individu dans toutes ses dimensions. À rebours, la société comprise comme simple collection d'individus suivant leurs caprices sans référence à leur fin n'aboutit qu'à la tyrannie, tyrannie du pouvoir qui se préserve et pourrait-on ajouter tyrannie des individus devant lesquels le pouvoir s'agenouille tour à tour. On pourrait dire en jouant sur tous les sens des mots que c'est parce qu'il est sujet que l'individu n'est pas objet.

La société telle que la conçoit Bonald fait une large place aux ministres. Médiateurs, ils le sont certes dans leur subordination au roi et leur prééminence sur le peuple, mais ils ne sont pas de simples courroies de transmission ni des conseillers consultés quand on leur demande leur avis. Il est de l'essence de leur fonction d'avoir une certaine indépendance, que permet la fortune, l'éducation et l'hérédité. La magistrature (et Bonald est issu de la noblesse de robe) peut incarner cet esprit de service qui lui permet de remplir au mieux cette fonction de médiateur. Quant au peuple, c'est à lui que doit s'ordonner la constitution de l'État. Il peut se regrouper ou être regroupé par le souverain en corps intermédiaires, États provinciaux, corporations, ...académies, qui exercent à leur tour une sorte de souveraineté déléguée.

La vision de Bonald est bien sûr idyllique. Les ministres, surtout regroupés en Parlement n'ont cessé, en bonne logique biologique, de défendre leur pouvoir et leurs privilèges. Les corporations de même, permettant certes un protection sociale efficace mais bloquant toute évolution, notamment technique. Mais le rôle du souverain justement n'est-il pas de créer en permanence de nouvelles entités, et de préserver le jeu d'une libre concurrence tempérée d'un contrôle arbitral des règles de la compétition ? C'est d'ailleurs ce que fit par exemple François I^{er} en créant le Collège Royal (l'actuel Collège de France) pour ménager un lieu de libre recherche face à la sclérose des universités.

Cette nostalgie de la répartition des rôles entre pouvoir, ministres et sujets se retrouve dans la société contemporaine. Notre constitution en donne maints indices, que les réformes successives tendent à occulter : « Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités » (article 5) ; les pouvoirs exceptionnels de l'article 16 ; « le Président de la République a le droit de faire grâce à titre individuel » (article 17) ; les anciens présidents siègent au Conseil constitutionnel,

²⁵ L. de Bonald, *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile*, Constance, 1796

²⁶ Ibid.

du fait de leur expérience. Quant à ce dernier Conseil, il incarne la tendance de l'État de droit actuel : le gouvernement des juges, qui s'impose à tous et mettent des ministres, au sens bonaldien du terme, à la place du souverain, faute d'avoir reconnu que le pouvoir est par essence arbitral.

Cette même nostalgie soude plus nettement encore les Britanniques autour de leur monarque, qui est le seul en Europe à être encore sacré, et dont l'effigie figure sur toutes les monnaies, ornée des qualificatifs « reine par la grâce de Dieu, défenseur de la foi », et que ne pourrait-on aussi dire du culte que les Américains rendent à leur constitution, au fond vrai souverain du pays.

Ces considérations se retrouvent lorsqu'on considère une autre société, l'Église catholique. Sans entrer dans un quelconque débat théologique, et en restant au simple plan de l'observation, on y retrouve les mêmes caractères, qui ont été gages de pérennité : un souverain (qui ne se dit en fait que vicaire du Christ, dont l'Église est le corps mystique, renouant avec les considérations biologiques) qui a un pouvoir théorique immense, jusqu'au privilège inouï de l'infaillibilité personnelle, mais qui en pratique laisse la conduite du troupeau aux mains d'*ordinaires* (évêques, abbés...) qui exercent un ministère. Le pouvoir est personnel, ce qui laisse à la charge la possibilité d'être exercée avec une grande liberté, loin des pesanteurs de la structure, laquelle en retour peut dépendant amortir des défaillances ponctuelles.

Vient inévitablement à l'esprit la question : tout pouvoir idéal est-il monarchique ? On pourrait le croire à lire Bonald. Et pourtant non. C'est l'idée que le détenteur du pouvoir s'en fait qui compte quelles que soient par ailleurs les modalités pratiques de l'accès à la fonction suprême. Si Charles de Gaulle exerce à deux reprises le rôle de chef de l'État, ce sera la première fois en s'autoproclamant, la seconde en se faisant élire sur sa dimension historique.

L'état présent du monde est loin de tout cela. Le fonctionnement « mécanique » y prévaut : regroupements des États au sein d'entités de plus en plus vastes, substitution d'entités économiques se livrant une concurrence féroce aux États, dérégulation économique... les exemples sont légion. Dans la magnifique méditation de Charles Quint devant le tombeau de Charlemagne au IV^e acte d'*Hernani*, celui-ci entrevoit « L'univers ébloui contemple avec terreur/Ces deux moitiés de Dieu, le pape et l'empereur » : encore y a-t-il là deux autorités, complémentaires et toutes deux entées sur une réalité qui les domine. Ce n'est pas ce vers quoi nous tendons.

L'individu peut certes apprendre à naviguer. Mais naviguer suppose jouer de l'opposition d'entités antagonistes. Moins nombreuses seront celles-ci, plus difficile sera le louvoiement. Il y a là une réelle menace pour l'avenir. Dans une optique évolutionniste, une souveraineté unique serait la mort de toute avancée. Sans doute pourra-t-il donc subsister un nombre réduit d'entités. Alors reverra-t-on peut-être renaître l'utilité de ce droit d'asile qui prévalait au Moyen-Âge, qui n'était pas tant l'accueil empathique d'individus persécutés que l'expression de la souveraineté se marquant par la protection accordée au fugitif.

Si, comme le pensait Teilhard de Chardin, l'univers est en voie d'unification progressive vers un point oméga, celle-ci ne peut se concevoir comme l'unité au rabais que la mécanique sociopolitique actuelle nous promet. Elle ne se basera, au-delà de l'individu, que sur la personne, qui n'est pas le masque du théâtre antique auquel on fait remonter ce mot, mais comme le disait Bonald, ce qui *per sonat*, écho à travers ce masque d'un au-delà du visible.